

# PROPRIETE DE M. DESGEORGES ET MME. GILBERTAS

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## Article 21-234 / COMMUNE DE LA VINEUSE SUR FREGANDE (71)

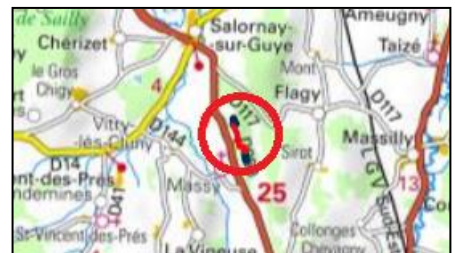
Vente d'une coupe d'extraction de chêne.

Les arbres à exploiter sont numérotés de 1 à 35

Superficie de la coupe : 2,5 ha

Parcelles : A 34, 35, 38, 39, 44, 48, 245, 246, 250, 251, 317

Certification PEFC N° : non



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	55	60	65	70	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Chêne	9	10	12	4	<b>35</b>	<b>73,80 m<sup>3</sup></b>	<b>2,11 m<sup>3</sup></b>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 40 58 84 43

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les houppiers ne font pas partie du lot.

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022

Distance moyenne de débardage : 500 mètres

Place de dépôt : sur la parcelle 85 (en propriété)

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

